

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 31 janvier 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 26

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARMILLOT, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WALTER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, LEHMANN, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MARCHAL, MICHEL, STAATH, WAHL, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

**OBJET : Lancement d'un référendum expertise devant le tribunal administratif - Restauration de la continuité écologique sur le site du Cheval Blanc à Niedersteinbach**

Voix : 41  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT les travaux de restauration de la continuité écologique du Steinbach réalisés au droit de l'Hôtel-Restaurant du Cheval Blanc, à Niedersteinbach, dans le cadre du programme LIFE Biocorridors,

CONSIDERANT les dommages sur les ouvrages constatés par commissaire de justice en date du 10 septembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'engager un référendum expertise auprès du tribunal administratif afin d'établir la responsabilité des parties prenantes à l'opération et de remédier aux dommages constatés,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- d'acter le lancement d'un référendum expertise auprès du tribunal administratif afin de solutionner les désagréments constatés sur les ouvrages réalisés dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique du Steinbach au droit de l'Hôtel-Restaurant du Cheval Blanc.

Pour extrait conforme



La Présidente,  
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER